

A) COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nature ou type de renseignements communiqués ¹	Personne ou organisme receveur ²	Fin pour laquelle ces renseignements sont communiqués et indication, le cas échéant, d'une communication à l'extérieur du Québec ³	Raison justifiant la communication ⁴

¹ Décrire la nature ou le type de renseignements personnels communiqués (par exemple : nom, adresse, liste de rappel, etc.).

² À qui ou à quel organisme transmet-on les renseignements personnels ?

³ Indiquer la finalité de cette communication, i.e. l'usage projeté de ces renseignements par l'organisme receveur. Aussi, indiquer si la communication est faite à l'extérieur du Québec (article 70.1).

⁴ Identifier l'entente écrite, le mandat ou le contrat de service ou d'entreprise et le numéro de l'article en vertu duquel la communication est faite (articles 67.2, 68 ou 68.1), ou, à défaut, le numéro d'article qui s'applique (articles 66, 67, 67.1). Un bref commentaire devrait apparaître sur la justification de la communication (par exemple : pour une demande du ministère du Revenu du Québec, ce pourrait être : « Validation des impôts d'une personne »). Identifier, le cas échéant, une entente administrative

B) CUEILLETTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ENTENTE DE COLLECTE)

Nom de l'organisme pour lequel les renseignements sont recueillis ¹	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements sont nécessaires ²	Nature ou type de prestation de service ou de la mission ³	Nature ou type de renseignements recueillis ⁴	Fin pour laquelle ces Renseignements sont recueillis ⁵	Catégorie de personnes, au sein du Conservatoire et au sein de l'organisme receveur, qui a accès aux renseignements ⁶

¹ Pour quel organisme recueille-t-on les renseignements ?

² Identifier l'entente de collecte conclue entre le ministère et l'organisme et préciser le programme ou l'attribution allégué par l'organisme au soutien de cette entente.

³ Identifier au sens de l'article 64 la prestation de service à laquelle collabore le MDDEP ou la mission commune que le MDDEP partage avec l'organisme receveur.

⁴ Décrire la nature ou le type de renseignements personnels recueillis (par exemple : nom, adresse, etc.).

⁵ Identifier la finalité de la cueillette de renseignements i.e. l'usage projeté par l'organisme pour qui le ministère les recueille.

⁶ Indiquer la catégorie de personnes qui a accès aux renseignements, tant au sein du MDDEP qu'au sein de l'organisme receveur

C) USAGE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À UNE AUTRE FIN

Nature ou type de renseignements utilisés à une autre fin que celle pour laquelle ils ont été recueillis ¹	Identification du paragraphe 1°, 2° ou 3° du deuxième alinéa de l'article 65.1 permettant l'utilisation du renseignement et, dans le cas visé au paragraphe 3°, identification de la disposition de la loi qui rend nécessaire l'utilisation du renseignement ²	Catégorie de personnes, au sein du Conservatoire, qui a accès au renseignement aux fins de l'utilisation indiquée ³

¹ Décrire la nature ou le type de renseignements personnels utilisés à d'autres fins (par exemple : nom, adresse, etc.).

² Identifier quel paragraphe du second alinéa de l'article 65.1 justifie le MDDEP d'utiliser à d'autres fins les renseignements recueillis. Dans le cas où le paragraphe 3° est en cause, identifier quelle disposition de la loi ou d'un règlement dont le MDDEP veille à l'application, rend nécessaire l'usage des renseignements.

³ Identifier toutes les catégories de personnes susceptibles d'utiliser les renseignements pour des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été recueillis.